

Yverdon-les-Bains, le 26 avril 2021

## **L'action « assiettes solidaires » poursuit son soutien aux restaurateurs en mai**

**Après avoir consulté les restaurateurs yverdonnois, la Municipalité a décidé de poursuivre l'action « assiettes solidaires » en mai, tout en adaptant quelque peu le dispositif. Elle a constaté que la réouverture des terrasses, réjouissante en soi, bénéficie diversement aux établissements publics : tous ne sont pas dotés d'un espace extérieur d'une taille telle qu'il assure un volume d'activités suffisant ; la fréquentation des terrasses reste tributaire des caprices de la météo. Si les commandes de plats, subventionnées à hauteur de 10 francs par la commune, devront toujours être passées aux restaurateurs avant midi, la livraison à domicile ne sera plus assurée par le personnel de la Ville.**

Lancée le 15 janvier par la Ville d'Yverdon-les-Bains, l'opération « assiettes solidaires » a rempli sa double mission. Dans une période difficile, elle a permis aux milieux yverdonnois de la restauration de garder la tête hors de l'eau, et elle a offert à la population le plaisir de profiter à la maison d'une offre gastronomique « comme au restaurant ». Elle a également bénéficié aux filières d'approvisionnement des cafés et restaurants, elles aussi durement impactées par les effets de la pandémie.

Au moment d'aborder le week-end dernier 8'978 commandes avaient été passées, représentant 26'699 assiettes. Quelque 21 établissements ont participé, alors que 2'791 livraisons à domicile ont été prises en charge par le personnel de la commune et la fondation Bartimée. Au total, le volume d'affaires généré pour les restaurateurs 3 soirs par semaine (du jeudi au samedi) a été de 505'583.95 francs, l'engagement financier de la commune, prélevé sur le fonds « Ville d'Yverdon solidaire » doté par le Conseil communal par deux fois de 500'000 francs, a été de 266'510 francs.

Après consultation des restaurateurs yverdonnois, la Municipalité a décidé de poursuivre jusqu'à fin mai l'action « assiettes solidaires ». Réjouissante en soi, la réouverture des terrasses décidée par le Conseil fédéral bénéficie diversement aux cafés et restaurants : tous n'ont pas la jouissance d'un espace extérieur, et la fréquentation est tributaire des caprices de la météo. Aussi, afin d'accompagner les restaurateurs jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre l'entier de leurs activités, la Ville continuera à verser la subvention de 10 francs par plat pour toute commande passée avant midi (et se chargera de la facturation). Les livraisons à domicile ne seront en revanche plus assurées par le personnel communal, qui reprend ses activités usuelles dans les domaines du sport et de la culture, notamment. Les clients devront venir chercher eux-mêmes leur commande. Ils sont priés de ne pas consommer leur « assiette solidaire » en terrasses, l'usage des tables de celles-ci étant réservé aux consommateurs s'acquittant directement eux-mêmes de l'entier de la facture de leur agape.

En fonction des décisions du Conseil fédéral à venir sur la réouverture des cafés et restaurants, et de l'état financier des fonds d'aide de « Ville d'Yverdon solidaire », la Municipalité réexaminera à la fin du mois l'opportunité de poursuivre l'action « assiettes solidaires » au-delà de mai.